



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Inspecteurs d'Académie-
Inspecteurs Pédagogiques
Régionaux

Secrétariat des IA-IPR
Tél. 03 22 82 39 70

Dossier suivi par

Ludovic LEGRY,
IA-IPR de mathématiques
Doyen du collège des IA-IPR

Ludovic.legry@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'accueil du public
et d'accueil téléphonique :
du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h00

Amiens, le 30 mars 2020

Le collège des IA-IPR
De l'académie d'Amiens

A

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement
Mesdames et Messieurs les enseignants

Objet : Evaluation des élèves en situation de confinement sanitaire
Référence : « Penser l'évaluation des collégiens et lycéens (en LEGT) durant la période de confinement liée à l'épidémie de COVID-19 »

Mesdames, Messieurs,
Chères et chers collègues,

Nous souhaitons tout d'abord saluer une nouvelle fois le professionnalisme et l'engagement avec lesquels vous vous êtes mobilisés pour assurer la continuité des apprentissages et maintenir les liens avec tous les élèves.

Parmi vos interrogations, la question de l'évaluation apparaît particulièrement prégnante, et ce d'autant plus que nous savons que le confinement va se poursuivre plusieurs semaines.

L'acte d'évaluer, indissociable des actes d'enseigner et d'apprendre, doit en effet faire l'objet d'une approche adaptée au contexte bien particulier que nous vivons.

Cette réflexion a pu déjà, dans nombre d'établissements, donner lieu à un cadre commun. Nous savons ainsi que certaines équipes ont par exemple décidé de suspendre toute notation.

Pour vous accompagner dans cette réflexion collective, nous vous proposons ci-dessous quelques pistes nourries des échanges que, dans le cadre disciplinaire, nous avons déjà pu avoir avec vous.

L'évaluation est au service des apprentissages. Dès lors, tout retour sur un travail demandé constitue en soi une forme d'évaluation : appréciations, corrections, remarques qui encouragent les progrès, les réussites des élèves, conseillent et valorisent le franchissement d'une difficulté.

L'évaluation doit permettre avant tout de mesurer le degré d'acquisition des compétences. Elle prend tout son sens si elle offre aux élèves la possibilité de se situer par rapport à des attendus, en leur donnant explicitement les critères de réussite d'une tâche, de quoi procéder à une autoévaluation voire une remédiation.

En cette période de continuité pédagogique à distance, la dimension formative de l'évaluation est ainsi à privilégier avant toute autre.

Dans ce contexte particulier, les pratiques d'évaluation doivent impérativement limiter leur caractère anxiogène ou susceptible de renforcer les inégalités scolaires et sociales, voire le décrochage contre lesquels l'École souhaite justement lutter. Dans un souci d'équité face notamment aux moyens matériels mis à disposition de certains élèves, il y a donc peu de pertinence à recourir à une évaluation sommative ou certificative.

Dans cette perspective d'une évaluation formative, le retour à l'élève est primordial. Cependant, ces retours individuels et personnalisés sont chronophages s'ils sont systématiques. Afin de vous aider à pallier cette difficulté, les témoignages mettent en avant plusieurs stratégies:

- Des retours « alternés »: seul un groupe d'élèves reçoit un retour individualisé pour une tâche donnée et un retour global est formalisé dans lequel sont identifiés les points saillants (réussites et erreurs, points à travailler...).
- Certaines disciplines s'appuient sur des modalités de travaux à la maison mises en place avant le confinement.
- D'autres fixent des permanences (téléphone, classe virtuelle, ...) afin de répondre plus efficacement aux difficultés des élèves.
- Le développement de pratiques d'auto et de co-évaluations, rendant les élèves particulièrement (inter)actifs, et permettant par ailleurs de renforcer les liens entre eux.
- Les QCM peuvent en fonction des objectifs ciblés avantageusement être utilisés par exemple pour que l'élève puisse s'entraîner, s'auto-évaluer, les refaire et améliorer son score.

Dans les conditions actuelles, la bienveillance et la souplesse sont de rigueur, tout particulièrement en ce qui concerne les délais de retour des travaux demandés.

Sur tous ces sujets, des compléments tenant compte des spécificités disciplinaires vous seront adressés si nécessaire par vos IA-IPR ; ils s'appuieront sur des propositions éprouvées sur le terrain.

Nous vous renouvelons notre soutien, nous vous remercions pour votre engagement et nous demeurons pleinement à votre écoute.

Pour le collège des IA-IPR



Ludovic LEGRY

Doyen du collège des IA-IPR